

- Inscription (dépôt des dossiers par mail ou à l'école de musique (du 13 au 30 juin 2022 - permanences les 13 et 15 juin de 18h00 à 20h00)
- Réinscription (retour des dossiers au plus tard le 10 juin 2023 aux enseignants ou dans la boîte aux lettres de l'école de musique)

RESPONSABLE LEGAL de l'élève mineur OU ELEVE ADULTE (Personne en charge du paiement)

NOM :
 PRENOM :
 Date de Naissance :/...../.....

- | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Civilité | Situation familiale : | <input type="checkbox"/> Marié(e) | <input type="checkbox"/> Pacsé(e) |
| <input type="checkbox"/> Madame | | <input type="checkbox"/> Vie maritale | <input type="checkbox"/> Séparé(e) |
| <input type="checkbox"/> Monsieur | | <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) |

COORDONNEES :
 Adresse (de facturation) :

Code postal : Commune :

Tel. Domicile : Tel. Professionnel :

E-mail : Tel. portable (SMS) :

Qualité : Père Mère A prévenir Accompagnateur

DEUXIEME RESPONSABLE LEGAL de l'élève mineur (le cas échéant)

NOM : PRENOM :
 Date de Naissance :/...../.....

- | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Civilité | Situation familiale : | <input type="checkbox"/> Marié(e) | <input type="checkbox"/> Pacsé(e) |
| <input type="checkbox"/> Madame | | <input type="checkbox"/> Vie maritale | <input type="checkbox"/> Séparé(e) |
| <input type="checkbox"/> Monsieur | | <input type="checkbox"/> Célibataire | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) |

COORDONNEES :
 Adresse :

Code postal : Commune :

Tel. Domicile : Tel. Professionnel :

E-mail : Tel. Portable (SMS) :

Qualité : Père Mère A prévenir Accompagnateur

Pour bénéficier du quotient familial, il est nécessaire de remettre à l'administration de l'école de musique pour le 30 septembre 2023 au plus tard, l'avis d'imposition de l'année 2023 sur les revenus de l'année 2022 (les couples en situation de vie maritale doivent fournir les deux avis d'imposition). **Les personnes qui ne remettraient pas leur avis d'imposition seraient classées de fait en tranche 5. Elles doivent toutefois remettre à l'administration de l'école de musique pour le 30 septembre 2023 au plus tard, un justificatif de domicile daté de moins de 6 mois, afin de pouvoir bénéficier du tarif « résident » de Centre Morbihan Communauté.**

- Je décide de fournir mon avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.
- Je décide de ne pas fournir mon avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.
- Je souhaite payer en 3 fois (décembre, février, avril) directement à la trésorerie de Pontivy par chèque, espèce,
- Je souhaite payer en 6 fois (de décembre à mai) par prélèvement automatique : pour cela je serai amené à fournir à l'administration de l'école de musique un R.I.B., ainsi qu'un mandat de prélèvement S.E.P.A. dûment rempli et signé.
- Document à fournir impérativement : une attestation de responsabilité civile**

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE (ENFANT OU ADULTE)

Civilité Madame
 Monsieur

NOM : PRENOM :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : Département :

Le cas échéant : Niveau scolaire (2023-2024) : Etablissement scolaire fréquenté à la rentrée 2023-2024 :

CURSUS MUSIQUE :

DISCIPLINE(S) CHOISIE(S) :

- Cursus éveil** (élèves nés entre 2017 et 2020 inclus)
- Parcours de découverte instrumentale** (élèves entre 2016 et 2017)
- Chorale enfant**
- Cursus instrumental** (batterie, contrebasse, harpe celtique, guitare (sèche et électrique), piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle, alto)

⇒ INSTRUMENT SOUHAITE (sous réserve de places disponibles dans la classe, mais également en fonction de l'âge, de la morphologie, de la maturité, ...) :

.....

⇒ DISCIPLINE COLLECTIVE (**obligatoire pour les élèves en cursus instrumental**) :

Jazz, ensemble de guitare, ensemble de cordes, musique irlandaise, musiques actuelles, musique de chambre, musique d'Amérique latine, laboratoire sonore, the beginners, tango.

Merci d'indiquer deux choix de pratique collective :

.....

Discipline collective HORS Cursus : Souhait pour la discipline collective et le nom de l'instrument pratiqué (sous réserve de l'avis de l'équipe pédagogique et sous condition d'une pratique instrumentale de plus de 5 ans) : Jazz, ensemble de guitare, ensemble de cordes, musique irlandaise, musiques actuelles, musique de chambre, musique d'Amérique latine, laboratoire sonore, the beginners, tango.

.....

- Atelier de percussions africaines Hors cursus**
- Location d'instrument** (dans la limite du stock disponible) : précisez l'instrument :

AUTORISATION DE SORTIE

- L'élève est autorisé à quitter les cours par ses propres moyens.
- L'élève n'est pas autorisé à quitter les cours par ses propres moyens. Dans ce cas, les personne(s) habilitée(s) à le récupérer à l'issue des cours sont :

-

-

-

FICHE SANITAIRE

1) Renseignements médicaux concernant l'élève

L'élève a-t'il des soucis de santé (maladies, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, handicap, ...) ?

Précisez :

.....

.....

- | | | |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| - L'élève suit-il un traitement médical ? | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non | Si oui, lequel ?
.....
..... |
| - L'élève est-il sujet à des allergies ? | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non | Médicamenteuses, alimentaires, asthme, autres, précisez :
.....
..... |
| - Est-ce que l'élève bénéficie-t-il d'un PAI ? | <input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non | Si oui, pourquoi ?
.....
..... |

2) Autorisation d'intervention chirurgicale

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille dans les plus brefs délais. Néanmoins en cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Pour les élèves mineurs

Je soussigné(e) M., Mme,

(Responsable légal), autorise l'anesthésie de mon enfant (nom, prénom) :

au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Pour les élèves majeurs

Je soussigné(e), M., Mme,

Autorise l'anesthésie de moi-même au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, j'aurais à subir une intervention chirurgicale.

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Nom de l'élève (mineur ou majeur) Prénom

Inscrit(e) à l'école de musique de Centre Morbihan Communauté

M. / Mme (tuteur, tutrice) représentant légal de l'élève sus-nommé

Déclare Autoriser
 Ne pas autoriser

Centre Morbihan Communauté à :

- Photographier ou filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre des activités de l'école de musique
- Fixer, reproduire ou diffuser la photographie ou le film de mon enfant ou moi-même sur tout support existant sans contrepartie financière,
- Céder à Centre Morbihan Communauté les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif.

L'école de musique sollicite votre autorisation afin de lui permettre d'utiliser ces photos ou films pour sa communication générale (affiches, dépliants, flyers, articles de presse), le site internet de Centre Morbihan Communauté, les réseaux sociaux (tels que Facebook), You Tube, etc. Ces images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende de la photographie ne pourra pas porter atteinte à la vie privée des élèves ou à leur réputation.

Je, soussigné(e), *m'inscris / inscris mon enfant*

à l'école de musique intercommunal de Centre Morbihan Communauté pour l'année scolaire 2023-2024.

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs pratiqués pour l'année 2023/2024 ainsi que du règlement intérieur affiché dans le hall.

Cette inscription sera considérée comme définitive :

- à la fin de la période d'essai (se terminant à l'issue des trois premières semaines de cours de l'année scolaire soit le Samedi 23 Septembre 2023),
- suite à la remise de l'ensemble des pièces nécessaires à l'administration de l'école de musique.

Fait le à SIGNATURE

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations personnelles qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à l'adresse suivante : Centre Morbihan Communauté – Zone Kerjean BP 10 369, 56 500 LOCMINE

Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, lors de l'envoi de demandes de modification de vos données personnelles par courriel, vous recevrez automatiquement un accusé de réception sur votre messagerie électronique.
